

VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 07 février 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

01^{er} février 12

Date d'affichage :

01^{er} février 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 6

Absent :

OBJET : Maison médicale

Projet, dépôt du permis de construire. Demande de subventions.

L'an deux mil douze, le 07 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, , LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Monsieur JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel donne pouvoir à Monsieur BOIS Christophe , Messieurs PILET David, LECOEUR Michel donne pouvoir à Monsieur BARBANCHON Jean-Pierre, Messieurs BISSON Lionel, HOCHET Jacques donne pouvoir à Monsieur ROUPSARD Paul

Absents :

Secrétaire de séance : Madame POIGNANT Françoise.

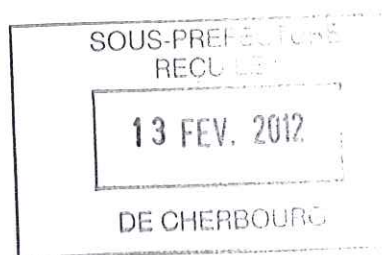
Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'implantation d'une maison médicale sur le territoire de la commune. Auparavant, par appel d'offres pour maîtrise d'œuvre, le cabinet Gourion a été mandaté pour réaliser l'étude, et le suivi du chantier en cas de réalisation des travaux. Enfin il a été demandé au cabinet Gourion de mener une étude comparative pour construction d'une maison médicale dans un bâtiment neuf ou réutilisation de l'ancienne station du haras devenue vacante.

Les élus communaux, le bureau de la communauté de communes et un médecin intervenant sur le territoire, se sont réunis le jeudi 01^{er} février afin d'étudier l'ensemble du projet. Ils ont émis un avis favorable pour l'implantation d'une maison médicale pluridisciplinaire dans les locaux de l'ancienne station du haras.

Monsieur Le Maire propose que le conseil délibère sur le projet suivant l'avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire.
- Demande que le projet bénéficie de subventions.
- Charge Monsieur Le Maire de Demander et rédiger les demandes de subventions.
- Sollicite la communauté de communes de la région de Montebourg



pour une participation financière dans le cadre de l'investissement du projet.

- Demande la création d'une commission regroupant des élus municipaux et des élus communautaires.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST

